



Information de base au sujet d'un mariage

Par **simba**, le **15/11/2008 à 19:48**

Bonjour maitre;

je sollicite votre haute compétence pour m'informer sur la démarche et les étapes à suivre pour se marier dans une ambassade ou un consulat.

je vis depuis cinq ans avec ma futur épouse, elle a eu sa nationalité de plein droit (née en France de parents algériens, vivant en Algérie et nés avant le 3 juillet 1962) et maintenant c'est notre dernière année à l'université (Algérie), on envisage de se marier et de continuer nos études en France.

le problème, c'est qu'on veut se marier puis partir en France, mais comment faire puisqu'on est hors territoire français, comment faire pour régulariser la situation qui nous permettra d'aller continuer nos études ensemble en tant que mari et femme;

j'espère que j'ai pu m'exprimer assez clairement pour que vous compreniez ma situation.

et je vous remercie d'avance.

samir

PS: si c'est possible de me répondre à ma boîte e-mail: ecmi_school@yahoo.fr et merci encore !!!

Par **salim16000**, le **15/11/2008 à 21:38**

salut

pose ta question sur ce forum /droit étranger

personne ne répond à ta question ???? moi j'ai vu ta question hasard

moi je suis sûr que le même cas que toi, j'ai passé la même situation, je te donne le bon

chemin inchalah

la proedure elle tés longue

1. si ta femme elle ça nationalité il faut mieux marié au consulat ou ambassade.

2 . il faut transcrit l'act de mariage est obtenir une livret de famille francais

3. il faut ta femme va en france chez la famille ou je ne sait pas pour faire les premiers demarche .

4 . tu fait une demade de visa tant que conjoint francaise (meme 1 mois tu aura ton visa).

5 tu rejoint ta femme en france

si tu veutt des explication voici mon mail ssolitaire99@yahoo.fr est bonne courage